

Merci d'envoyer l'enregistrement audio du texte suivant à recrutement@euradio.fr

« Parmi les mesures prises pour faire face financièrement à la crise sanitaire et économique, la redistribution des fonds de la politique de cohésion de la programmation 2014-2020. Un enjeu de taille dans la gestion de crise, car ce sont les États qui seront chargés de répartir au mieux les sommes versées.

Achat massif de masques, de respirateurs, de matériel médical, indemnisation du personnel soignant, chômage partiel, mécanismes de solidarité... La crise du Covid-19 a un véritable coût financier, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique et social.

Pour faire face, l'Union européenne s'est donc mobilisée pour apporter des réponses. Le 9 avril dernier, l'Eurogroupe s'est enfin mis d'accord sur un plan, qui pourrait mobiliser à terme près de 1 800 milliards d'euros pour relancer l'économie.

Mais l'initiative européenne d'investissement en réaction au coronavirus a permis de prendre des mesures à plus court terme. Les règles européennes en matière de dépenses ont été assouplies, et les modalités d'application de certains fonds ont été élargies. C'est le cas par exemple du fonds de cohésion, initialement créé pour réduire les disparités de développement entre les régions européennes.

Toutes les régions européennes ne sont pas affectées de la même façon par la pandémie, et ne disposent pas des mêmes ressources financières pour y faire face. Tout l'enjeu pour les États membres sera donc celui de la répartition des fonds encore disponibles, pour répondre aux besoins des régions et gérer au mieux la crise. »

19 rue Jeanne d'Arc
44000 Nantes –
France
+33 (0)2 40 20 48 00

www.euradio.fr

siret 490 560 257 00035
ape 6010Z